

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIÈRE DU 28/06/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
		<i>représenté</i>		
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				
BERTHELEMY Claudine				

**Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

### 1. Acquisition foncière – Rue de la Tour

La commune de Montaignu-Vendée s'est proposée d'acquérir, à titre gratuit, une partie de la parcelle, appartenant à M. et Mme Gilles MORANDEAU, située à Montaignu-Vendée, sur la commune déléguée de La Guyonnière et cadastrée 107 section C numéro 605p pour une surface totale d'environ 55m<sup>2</sup>.

Il est précisé à l'assemblée qu'une partie des réseaux publics grève la parcelle appartenant à M. et Mme Gilles MORANDEAU ci-dessus visée. De plus, il avait été prévu en 1979 la rétrocession à titre gratuit d'une partie de cette parcelle dans le cadre d'un aménagement futur du carrefour.



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme Gilles MORANDEAU, située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de la Guyonnière, et cadastrée 107 section C numéro 605p, pour une surface totale d'environ 55m<sup>2</sup>, sachant que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

***Ce point est inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué pour avis.***

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU par voix pour, voix contre, abstention**

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ***2. Consultation d'une servitude de passage et de tréfonds de réseaux d'électricité – Antenne Free Mobile***

Dans le cadre de l'édification d'installations de communication électronique par la société FREE MOBILE, il est nécessaire de créer une servitude de passage et de tréfonds pour le passage de réseaux d'électricité située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de La Guyonnière, La Petite Barillère sur la parcelle cadastrée 107 section AM numéro 40 et appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Ces réseaux vont grever la parcelle située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de La Guyonnière et cadastrée 107 section AM numéro 43. Ces canalisations sont enterrées dans le sol pour y faire passer des fourreaux, câbles et équipements de télécommunications.

Les travaux d'établissement de ces passages de canalisations seront réalisés par la société FREE MOBILE.



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds pour le passage de réseaux d'électricité située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de la Guyonnière dans le cadre de l'édification d'installations de communication électronique au profit de la société FREE MOBILE.

Le conseil communal prend note de cette information.

**Observations éventuelles**

### 3. Informations diverses

- Jardins partagés : création de l'asso
- Marché alimentaire
- Travaux mairie (report)
- Points sur les bornages
- Points agriculteurs
- Points divers élus référents
- Dates à retenir :
  - Mardi 5 juillet 2022(19h30) : Réunion du Conseil Municipal
  - Mardi 20 septembre 2022 (19h30) : Réunion CM délégué
  - Mardi 27 septembre 2022 (19h30) : Réunion du Conseil Municipal
- Agenda évènements associatifs (jusqu'à fin septembre)